



UNION DEPARTEMENTALE **FO** DE L'ESSONNE

12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91034 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

TEL : 01 60 78 15 57

mail : udfo91@gmail.com - site <http://www.udfo91.fr>

L'UD FO 91 rappelle aux Maires de l'Essonne son attachement au Repos Dominical

Fraîchement élus par leurs conseils municipaux, les maires essonniers ont reçu une lettre de l'Union Départementale FO de l'Essonne pour les féliciter de leurs élections.

Par la même occasion, l'Union Départementale a rappelé certaines valeurs de son organisation en particulier son indépendance et la laïcité. Régulièrement, les mairies demandent l'avis aux organisations syndicales sur les dérogations au Repos dominical, c'est-à-dire faire travailler des salariés le dimanche alors que c'est leur jour de repos.

Pour FO rien n'est démontré en termes d'emploi, bien au contraire. Tous ceux qui avaient fait travailler illégalement le dimanche des salariés du commerce et qui avaient obtenu des faveurs en usant de leurs lobbyings, se trouvent dans de mauvaises passes. Mais entre-temps, la « petite » concurrence, qui représente des milliers d'emplois en Essonne, a disparu, en partie, en laissant porte close.

L'annonce de freiner les commerces de périphérie est une bonne chose pour les commerces de centre-ville. Les commerces de proximité c'est aussi des emplois de proximité et donc moins de déplacements pour les salariés et les clients. C'est l'une des rares leçons tirées de la pandémie.

Il est temps de mettre un terme à l'amendement Debré (ameublement), au décret Sapin (bricolage) et à la loi Macron « Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » qui développent des distorsions de concurrence par la remise en cause du Repos Dominical.

Ce qu'il faut, ça n'est pas l'égalité des chances, mais l'égalité des droits et que l'on ne puisse pas y déroger. Pour tous la même règle ! N'est-ce pas cela la République une et indivisible ?

Contact : Christophe LE COMTE (Secrétaire Général UD FO 91) : 06-68-66-25-24

Evry-Courcouronnes, le 08 juillet 2020

COMMUNIQUE